



Parc national  
de la Guadeloupe

Réserve de  
BIOSPHERE



ARCHIPEL  
DE LA GUADELOUPE

Communiqué de Presse  
Saint-Claude le 10/01/2022

## Rappel de la réglementation

***Suite à une vidéo de campeurs circulant sur les réseaux sociaux, le Parc national se doit de faire un rappel à la réglementation.***

### **Le bivouac, une pratique autorisée, sous conditions**

Le camping est interdit en cœur de parc national, seul le bivouac est autorisé, lorsqu'il est pratiqué à plus d'une heure de marche des axes routiers.

Le terme bivouac comprend le passage d'une nuit sur un site, dans une tente où l'on ne peut tenir debout.

Par tradition, le Parc national de la Guadeloupe tolère exceptionnellement le camping sur ses sites lors des fêtes de Pâques, mais cela reste lié à des pratiques ancestrales de retour à la nature que ces fêtes traditionnelles promeuvent.

En effet, cette réglementation vise à préserver la faune sauvage. En effet, le bruit, la lumière et la production de déchets sont des sources de dérangement de celle-ci. En tant qu'espaces de quiétude pour la faune, il est nécessaire de limiter la présence humaine de nuit en cœur de parc national.

### **Pas de feu en cœur de parc national**

Les feux au sol sont des véritables fléaux pour la faune du sol, mais également pour la flore. En brûlant, les racines des arbres sont fragilisées ce qui peut nuire à la santé de tout l'écosystème forestier, car fragilisés, les arbres sont plus sujets aux maladies.

Le feu au sol est donc interdit en cœur de parc national. Sur de nombreuses aires de pique-nique du Parc national, des barbecues ont été installés afin de permettre au public de faire du feu en toute sécurité pour la faune et la flore sauvage.

Hors de ces zones, seul les feux dans des réchauds hors sol sont autorisés.

Sur chaque site de cœur de parc national figurent des panneaux rappelant la réglementation et les bons gestes à tenir en milieu naturel. En tant que citoyen, il est de notre devoir de la respecter, afin que perdurent pour les générations futures ces espaces d'une exceptionnelle naturalité.

Contact presse : Maitena JEAN  
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56  
[maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr)

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran - 97120 Saint-Claude

